départements informatique

A.C.D.I.

Assemblée des Chefs de Départements Informatiques d'I.U.T. de France www.iut-informatique.fr

AIX-EN-PROVENCE - AMIENS - ANNECY - ARLES - BAYONNE - BELFORT - BLAGNAC - BORDEAUX - BOURG-EN-BRESSE - CAEN - CALAIS - CLERMONTFERRAND DIJON -FONTAINEBLEAU - GRENOBLE - LA 11 - PARIS-V - PARIS-CNAM - PUY-EN-VELAY - REIMS - RODEZ - RODEZ - ROCHELLE - LANNION - LAVAL - LE HAVRE - LENS - LILLE - LIMOGES - LYON - MARNE VALLEAMABEUGE MEYEY - MONTPEULIER - MONTREUIL - NANCY - NANTES - NICE - ORLEANS - ORSAY-1 & ORSAY-1 & ORSAY-1 - CALAIS - VALLEY - VALLETANEUSE - VALLEY - VILLETANEUSE

Note d'information concernant les poursuites d'études en fin de B.U.T. 3^{ème} année

L'assemblée des chefs de département informatique réunie le 15 mars 2024 décide de ne pas remplir les dossiers de poursuite d'études et de ne joindre aucune lettre de recommandation.

Un avis de poursuite d'études est, cependant, délivré à chaque étudiant.

Il appartient à l'étudiant de joindre cet avis à ses dossiers de candidatures ainsi que le présent document si nécessaire.

Paris, Le 16 mars 2024

Le président de l'assemblée des chefs de département informatique

Francis GARCIA